

# MODALITÉS DE RÉGLEMENT DE VOTRE FACTURE

## COMMENT RÉGLER VOTRE FACTURE ?

1

### Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique :

connectez-vous à votre espace MIST NORMANDIE et entrez vos coordonnées bancaires. Un mandat SEPA vous sera adressé par la suite.



Pour plus d'informations, consultez le mémo **Mise en place du prélèvement automatique (SEPA)** sur notre site internet [www.mist-normandie.fr](http://www.mist-normandie.fr) rubrique [Documentation](#).

2

### Si vous souhaitez régler par virement :

celui-ci doit être effectué en précisant votre n° d'adhérent et n° de facture sur le compte de MIST NORMANDIE.

Notre code IBAN : **FR76 3005 6002 9002 9054 2350 023**.

Notre code BIC : **CCFRFRPP**

3

**En cas de désaccord sur votre facture**, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur facturation.

La tarification est disponible sur notre site internet dans la rubrique [Documentation](#).

4

Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

5

Sauf convention expresse contraire, le non-paiement dans les délais entraîne une majoration égale au taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est perçue conformément à l'article D441-5 du Code de commerce.



**Votre facture est stockée dans un coffre-fort sécurisé disponible sur le portail adhérent MIST NORMANDIE.**

Pour vous connecter :



rendez-vous sur notre site internet [www.mist-normandie.fr](http://www.mist-normandie.fr) rubrique « **Espace adhérent** » ou directement sur le lien suivant <https://adherent.mist-normandie.fr/PortailMIST>

Pour tout renseignement, contactez-nous :

[comptabilité@mist-normandie.fr](mailto:comptabilité@mist-normandie.fr)